
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 20 NOVEMBRE 2019 PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

PRÉSENTS :

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M^{me} Danielle Boucher
- M^{me} Eugénie Brouillet
- M. Sylvain Carpentier
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Sylvain Gagnon
- M. Marc Giroux
- M^{me} Diane Jean
- M^{me} Geneviève Larouche
- M. François Lauzier
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M. Alain Naud
- M^{me} Marielle Philibert
- M. Julien Poitras
- M^{me} Marianne Talbot

ABSENTS :

- M^{me} Sophie Lefrançois
- M^{me} Suzanne Petit
- M. Pierre Tremblay

INVITÉS :

- M^{me} Geneviève Dupuis, adjointe au président-directeur général, relations médias et projets spéciaux
- M. Pierre-André Tremblay, directeur des services techniques

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 14 h 30.

Un seul sujet est à l'ordre du jour, à savoir « Présentation d'un projet de partenariat avec la Ville de Québec concernant la valorisation de la vapeur ».

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2019-11-20.1

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adoptée à l'unanimité

2. PRÉSENTATION D'UN PROJET DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE QUÉBEC CONCERNANT LA VALORISATION DE LA VAPEUR

Tout d'abord, M. Gaston Bédard explique qu'il a demandé à ce que ce dossier fasse l'objet d'une présentation formelle aux administrateurs considérant les risques médiatiques qui y sont associés.

M. Martin Beaumont fait savoir que la Ville de Québec a convoqué les médias à une conférence de presse, le 21 novembre 2019, pour présenter le projet de partenariat avec le CHU pour la valorisation de la vapeur de son incinérateur. Ce projet de partenariat est en discussion avec la Ville depuis quelques années déjà et il s'inscrit dans les orientations prévues dans la *Politique de développement durable du CHU de Québec-Université Laval* qui a été adoptée par le conseil d'administration en mars 2019, à savoir d'améliorer la santé humaine, d'offrir un milieu de vie de qualité et de développer des projets d'économie circulaire en créant de la vapeur à partir des matières résiduelles. Il mentionne également que ce dossier a fait l'objet de discussions dans le cadre des réunions du comité des ressources technologiques et immobilières en novembre 2017, mars 2018 et novembre 2019.

M. Pierre-André Tremblay présente par la suite le projet. L'incinérateur de la Ville de Québec rejette dans l'environnement une très grande quantité de vapeur et les différents scénarios étudiés pour la réutiliser se sont avérés trop coûteux jusqu'à présent. L'arrivée du nouveau complexe hospitalier, situé à proximité de l'incinérateur apporte d'autres possibilités.

Présentement, l'Hôpital de l'Enfant-Jésus est alimenté par deux sources principales d'énergie, le gaz naturel et l'électricité, lesquelles fournissent la chaleur, la vapeur et la climatisation nécessaires. Le partenariat avec la Ville permettra le transport de la vapeur produite en surplus à l'incinérateur par une conduite souterraine de 2,2 km vers une centrale de triénergie qui sera construite sur les terrains de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Cette centrale transformera la vapeur en énergie qui comblera les besoins en vapeur (100 %), chauffage (98 %), climatisation (95 %) et électricité (18 %) de cet hôpital. De plus, ce projet assurera une amélioration de la redondance et de la sécurité des installations énergétiques de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et allongera la durée de vie de nos équipements. Il permettra également de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire la consommation d'eau potable, d'améliorer la qualité de l'air dans le secteur et de devenir le seul site hospitalier presque entièrement carbone neutre au Québec.

Il s'agit d'un projet totalisant 40 M\$, dont 19 M\$ pour la construction de la conduite souterraine et 21 M\$ pour la centrale de trigénération. Compte tenu que les établissements de santé sont exclus des programmes d'aide financière gouvernementaux, le partenariat avec la Ville est la solution qui a été envisagée pour financer le projet. Le mode de financement anticipé se détaille de la façon suivante :

- 16 M\$: Programme fédéral des infrastructures vertes
- 14 M\$: Programme provincial d'électrification des transports et des changements climatiques
- 10 M\$: Ville de Québec

Il est à noter que la Ville de Québec sera propriétaire des installations pendant un certain temps. Le CHU sera responsable de l'exploitation et de l'entretien de la centrale de trigénération alors que la Ville assurera l'exploitation et l'entretien de l'incinérateur et des conduites installées pour alimenter la centrale.

Des économies annuelles sont prévues, de l'ordre de 2 M\$ pour le CHU en coûts énergétiques, et de 1 M\$ pour la Ville, pour le traitement de l'eau potable. Un retour sur investissement est prévu d'ici 3 à 4 ans. Par la suite, les bénéfices seront partagés équitablement entre la Ville de Québec et le CHU, selon une formule à établir.

Il présente par la suite les conclusions de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi dont l'évaluation visait à comparer les différents scénarios possibles, à savoir poursuivre le rejet atmosphérique des vapeurs d'incinération, fermer l'incinérateur et enfouir les matières résiduelles ou revaloriser la vapeur en partenariat avec le CHU. C'est ce dernier scénario qui a démontré le plus d'impacts positifs et qui a été recommandé au terme de cette étude.

Le projet a également fait l'objet d'une évaluation par la Direction de la santé publique qui a émis cinq conditions à l'intention de la Ville et une au CHU, à savoir de maintenir en fonction une centrale énergétique 100 % redondante et autonome, pouvant combler les besoins du site hospitalier indépendamment de l'approvisionnement de vapeur, ce que le CHU respecte déjà comme condition.

Le président invite par la suite les membres à soumettre leurs questions ou leurs commentaires. M. Louis-Denis Fortin questionne les raisons d'une telle annonce compte tenu que le financement n'est pas encore confirmé. Le président-directeur général explique que la Ville assume le leadership du projet et que cette dernière doit faire entériner le financement de 10 M\$. De plus, la nomination ce jour du ministre fédéral de l'environnement représente une belle opportunité de faire valoir le projet.

M^{me} Sylvie Lemieux s'inquiète à savoir si le groupe de citoyens résidants dans le secteur et qui s'oppose au maintien en activité de l'incinérateur a un certain pouvoir. M. Martin Beaumont explique qu'une analyse des risques médiatiques a été effectuée et qu'une sortie dans les médias est à prévoir par ce groupe. Il rappelle toutefois les objectifs du projet, à savoir améliorer la santé humaine et offrir un milieu de vie de qualité.

M^{me} Diane Jean souhaite connaître les principes qui guideront le partage des bénéfices entre la Ville et le CHU et le moment prévu pour le transfert de propriété. M. Pierre-André explique que les discussions à ce sujet sont à venir.

M. Pierre André Tremblay assure que ce projet permettra de combler une grande partie des besoins énergétiques du CHU, qu'aucun coût d'opération additionnel ni ajout de personnel n'est prévu, que les infrastructures ne seront pas plus bruyantes que celles déjà en place et que la Ville étudie présentement différents scénarios pour le passage des conduites souterraines.

Finalement, M. Beaumont précise que le sujet sera à l'ordre du jour de chacune des rencontres du comité des ressources technologiques et immobilières pour suivre son évolution.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2019-11-20.2
concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 15 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 3 février 2020
Résolution numéro CA 2020-02-02

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire